

03 sep 2010 -11:52

Appartient à Conseil des ministres du 3 septembre 2010

## Services de renseignement et de sécurité

Exécution de la loi relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité

Exécution de la loi relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité

Sur proposition de MM. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, le projet d'arrêté royal relatif au secrétariat de la commission administrative chargée de la surveillance des méthodes spécifiques et exceptionnelles de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité.

Ce projet exécute la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, modifiée par la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>